

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Sikkens Cetol WP 567(BPD)

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0073-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0021494-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - meta SPC	3
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	9
6. Autres informations	10
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	10

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Sikkens Cetol WP 567(BPD)

1.2. Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Akzo Nobel Industrial Coatings AB
Adresse	Staffanstorpsvägen 50 20517 Malmö Suède

Numéro de l'autorisation

BE2019-0073-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

BE-0021494-0000

Date de l'autorisation

28/03/2013

Date d'expiration de l'autorisation

30/10/2025

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Akzo Nobel Industrial Coatings AB

Adresse du fabricant

Vitalisstraße 198-226 50827 Köln Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

Vitalisstraße 198-266 50827 Köln Allemagne

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road, PO Box 955 07932 New Jersey États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road, PO Box 955 07932 New Jersey États-Unis
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee CH 4058 Basle Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Schwarzwaldallee CH 4058 Basle Suisse
Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Alfred Nobel-Straße 50 40789 Monheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Alfred Nobel-Straße 50 40789 Monheim Allemagne

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,6 - 0,6
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9 - 0,9
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,3 - 0,3

2.2. Type(s) de formulation

Produit à base d'eau prêt à l'emploi

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

meta SPC

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,6 - 0,6
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9 - 0,9
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,3 - 0,3

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Produit à base d'eau prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient de l'IPBC et du propiconazole. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Autorisation accordée pour les classes d'utilisation 2 et 3. Ne convient pas à une utilisation intérieure.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Fungi
Nom commun: Champignon lignivore
Stade de développement: Hyphe|Champignons

Nom scientifique: Fungi
Nom commun: Champignon responsable du bleuissement
Stade de développement: Hyphe|Champignons

Domaine d'utilisation

Extérieur

Autorisation accordée pour les classes d'utilisation 2 et 3. Ce produit est destiné à être utilisé sur du bois qui n'est pas en contact avec le sol, exposé en permanence aux intempéries ou abrité, mais fréquemment mouillé. Ne convient pas à une utilisation intérieure

Méthode(s) d'application

Trempage manuel et automatique -

Pour bois tendre uniquement.
Une couche de finition non biocide doit être appliquée (315 g/m²) dans le cadre du système de traitement préalablement à une exposition aux intempéries du bois traité.
Cette information doit figurer sur l'étiquette du produit.

Pulvérisation automatique en zone confinée (tunnel)

Par flow-coating (déluge) -

Pour bois tendre uniquement.
Une couche de finition non biocide doit être appliquée (315 g/m²) dans le cadre du système de traitement préalablement à une exposition aux intempéries du bois traité.
Cette information doit figurer sur l'étiquette du produit.

Pulvérisation automatique en zone confinée (tunnel) -

Pour bois tendre uniquement.
Une couche de finition non biocide doit être appliquée (315 g/m²) dans le cadre du système de traitement préalablement à une exposition aux intempéries du bois traité.
Cette information doit figurer sur l'étiquette du produit.

Taux et fréquences d'application

Appliquer 124 à 160 ml de produit/m² sur le bois attaqué par un champignon responsable du bleuissement. Appliquer 130 à 160 ml de produit/m² sur le bois attaqué par un champignon lignivore. - 100 -
Une seule application suffit.

Appliquer 124 à 160 ml de produit/m² sur le bois attaqué par un champignon responsable du bleuissement. Appliquer 130 à 160 ml de produit/m² sur le bois attaqué par un champignon lignivore. - - -
Une seule application suffit.

Appliquer 124 à 160 ml de produit/m² sur le bois attaqué par un champignon responsable du bleuissement. Appliquer 130 à 160 ml de produit/m² sur le bois attaqué par un champignon lignivore. - 100 -
Une seule application suffit.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Bidon en plastique HDPE, jusqu'à 120 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Ce produit est destiné à être utilisé sur du bois qui n'est pas en contact avec le sol, exposé en permanence aux intempéries ou abrité, mais fréquemment mouillé. Ne convient pas à une utilisation intérieure.

Le bois traité ne doit pas être utilisé dans un environnement extérieur où il serait en contact avec le sol, exposé en permanence au mouillage ou en contact permanent avec de l'eau douce ou salée.

Le bois traité avec ce produit ne doit pas être utilisé au-dessus ou à proximité de plans d'eau.

L'application doit être effectuée en zone confinée, sur une surface ferme imperméable, avec un dispositif de retenue permettant de prévenir tout ruissellement et un système de récupération (siphon, par exemple).

Le bois traité doit être stocké, soit sous abri équipé d'un système de récupération (siphon, par ex.), soit sur une surface ferme imperméable, avec un dispositif de retenue permettant de prévenir tout ruissellement et un système de récupération (siphon, par exemple).

Une couche de finition non biocide doit être appliquée dans le cadre du système de traitement préalablement à une exposition aux intempéries du bois traité.

Porter des vêtements de protection adaptés (combinaison, gants, chaussures de sécurité) pendant l'application du produit et la manipulation de bois fraîchement traité. Éviter toute contamination excessive des combinaisons.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Une combinaison de protection (au moins type Typ 6, EN 13034) doit être portée.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son contenant. Ne pas nettoyer le matériel utilisé pour l'application à proximité d'eaux de surface. Éviter toute pollution des égouts de fermes et de routes.

SE LAVER LES MAINS ET LES PARTIES EXPOSÉES DE LA PEAU après utilisation et avant de manger.

CONSERVER DANS UN ENDROIT SÛR.

Le BUTYLCARBAMATE D'ODO-3-PROPYNYLE-2 est un composé carbamate à faible activité anticholinestérasique. **NE PAS UTILISER** si, sur avis médical, la personne ne doit pas travailler au contact d'anticholinestérasiques.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec la peau : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, puis laver la peau au savon et rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'ingestion : ne pas se faire vomir à moins d'y être expressément invité par du personnel médical. En cas de vomissement, **garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Demander l'avis d'un médecin.**

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais à la personne concernée. La personne doit rester au chaud et au repos. Une respiration artificielle doit être effectuée par une personne formée à cet effet. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée: consulter un médecin en cas de symptômes graves ou prolongés. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position de sécurité et solliciter immédiatement l'intervention d'un médecin.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer les résidus chimiques, contaminés (y compris la sciure) et les contenants vides, conformément à la procédure approuvée par les autorités de gestion des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker les produits dans les récipients d'origine bien fermés, à une température comprise entre 5 et 30 °C. Se conserve en rayon jusqu'à 24 mois.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Autorisation accordée pour les classes d'utilisation 2 et 3. Ne convient pas à une utilisation intérieure.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Fungi Nom commun: Champignon lignivore Stade de développement: Hyphe Champignons Nom scientifique: Fungi Nom commun: Champignon responsable du bleuissement Stade de développement: Hyphe Champignons
Domaine d'utilisation	Extérieur Ce produit est destiné à être utilisé sur du bois qui n'est pas en contact avec le sol, exposé en permanence aux intempéries ou abrité, mais fréquemment mouillé.
Méthode(s) d'application	Système ouvert : application au pinceau et trempage manuel - Pour bois tendre uniquement. Une couche de finition non biocide doit être appliquée (315 g/m ²) dans le cadre du système de traitement préalablement à une exposition aux intempéries du bois traité. Cette information doit figurer sur l'étiquette du produit.
Taux et fréquences d'application	Appliquer 124 à 160 ml de produit/m ² sur le bois attaqué par un champignon

	responsable du bleuissement. Appliquer 130 à 160 ml de produit/m ² sur le bois attaqué par un champignon lignivore. - 100 - Une seule application suffit.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte en acier avec revêtement laqué - jusqu'à 20 litres

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Ce produit est destiné à être utilisé sur du bois qui n'est pas en contact avec le sol, exposé en permanence aux intempéries ou abrité, mais fréquemment mouillé. Ne convient pas à une utilisation intérieure.

Le bois traité ne doit pas être utilisé dans un environnement extérieur où il serait en contact avec le sol, exposé en permanence au mouillage ou en contact permanent avec de l'eau douce ou salée.

Le bois traité avec ce produit ne doit pas être utilisé au-dessus ou à proximité de plans d'eau.

L'application doit être effectuée en zone confinée, sur une surface ferme imperméable, avec un dispositif de retenue permettant de prévenir tout ruissellement et un système de récupération.

Le bois traité doit être stocké, soit sous abri équipé d'un système de récupération, soit sur une surface ferme imperméable, avec un dispositif de retenue permettant de prévenir tout ruissellement et un système de récupération.

Une couche de finition non biocide doit être appliquée dans le cadre du système de traitement préalablement à une exposition aux intempéries du bois traité.

Porter des vêtements de protection adaptés (combinaison, gants, chaussures de sécurité) pendant l'application du produit et la manipulation de bois fraîchement traité. Éviter toute contamination excessive des combinaisons

NE PAS CONTAMINER LES DENRÉES ALIMENTAIRES, LES USTENSILES DE CUISINE OU LES SURFACES DE CONTACT AVEC LES ALIMENTS.

LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE avant les repas et après utilisation.

GARDEZ DANS UN ENDROIT SÛR.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son contenant. Ne pas nettoyer le matériel utilisé pour l'application à proximité d'eaux de surface. Éviter toute pollution des égouts de fermes et de routes.

LES PERSONNES ET LES ANIMAUX NON PROTÉGÉS DEVRAIENT ÊTRE TENUS LOIN DES ZONES TRAITÉES PENDANT 48 HEURES OU JUSQU'À CE QUE LES SURFACES SOIENT SÈCHES.

COUVRIR TOUS LES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU avant l'application.

Peut nuire aux chauves-souris. Toutes les chauves-souris sont protégées en vertu de la Wildlife and Countryside Act 1981. Avant de traiter toute structure utilisée par les chauves-souris, consultez Natural England, Scottish Natural Heritage ou le Countryside Council for Wales.

Le BUTYLCARBAMATE D'ODO-3-PROPYNYLE-2 est un composé carbamate à faible activité anticholinestérasique. **NE PAS UTILISER** si, sur avis médical, la personne ne doit pas travailler au contact d'anticholinestérasés

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec la peau : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, puis laver la peau au savon et rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
En cas d'ingestion : ne pas se faire vomir à moins d'y être expressément invité par du personnel médical. En cas de vomissement, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Demander l'avis d'un médecin.
En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais à la personne concernée. La personne doit rester au chaud et au repos. Une respiration artificielle doit être effectuée par une personne formée à cet effet. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée: consulter un médecin en cas de symptômes graves ou prolongés. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position de sécurité et solliciter immédiatement l'intervention d'un médecin.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son récipient. Ne pas nettoyer l'équipement d'application près de l'eau de surface. Éviter contamination par les égouts des cours de ferme et des routes.
Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker les produits dans les récipients d'origine bien fermés, à une température comprise entre 5 et 30 °C. Se conserve en rayon jusqu'à 24 mois.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir usages autorisés

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir usages autorisés

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir usages autorisés

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir usages autorisés

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir usages autorisés

6. Autres informations

- Une fois que les lignes directrices pour les essais approuvées par l'UE, les définitions et critères associés pour la perturbation endocrinienne seront établis pour les biocides et que le nouveau règlement sur les produits biocides qui stipule les conséquences réglementaires pour les substances identifiées comme perturbateurs endocriniens sera mis en œuvre, des informations supplémentaires devront être fournies à l'État membre de référence afin une réévaluation appropriée de l'autorisation du produit peut être effectuée.

- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Sikkens Cetol WP 567(BPD)	Marché: FR
	Sikkens Cetol WP 567(BPD) Colourless 003 Base TC	Marché: FR
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	BE-0021494-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,6
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,3